

**M. le Préfet de CORSE,  
M. le Préfet de Haute Corse,  
M. le Président de la formation du siège du Conseil Supérieur  
de la Magistrature,**

**M. le Président de l'Assemblée  
de la Collectivité Territoriale de Corse,**

**M. le Maire Adjoint,  
représentant le Maire de BASTIA**

**Mme et MM. Les Présidents et Procureurs de la République  
des Tribunaux de Grande Instance,**

**M. le Président du Tribunal Administratif,**

**M. Le Président de la Chambre Régionale des Comptes,**

**M. le Président du Tribunal de Commerce de Bastia,**

**M. le Coordonnateur des Services de Sécurité Intérieure**

**MM. Les Trésoriers Payeurs Généraux  
de Corse et de Haute-Corse,**

**M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique  
de Haute-Corse,**

**M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie  
Départementale de Corse du Sud,**

**Mmes et MM. Les chefs de services de police et de gendarmerie**

**MM. Les Chefs de services  
de l'Administration Pénitentiaire  
et de la Protection Judiciaire,**

**Messieurs et Mesdames les Chefs de services  
de l'État et des Collectivités Territoriales**

**Mes Chers Collègues,**

**Mesdames et Messieurs**

**Votre présence à cette audience solennelle témoigne de l'intérêt fidèle que vous manifestez à la Justice, fonction régaliennne de l'Etat que nous sommes fiers de servir.**

**Je tiens à vous remercier de cette marque d'attachement qui honore l'institution**

**Je salue également Mmes et MM. Les bâtonniers, avocats, Présidents des compagnies judiciaires des Avoués, Notaires, Huissiers de Justice, experts et mandataires judiciaires qui assistent à cette audience en leur qualité de membre à part entière de la famille judiciaire aux côtés des magistrats et fonctionnaires du greffe.**

**M. le premier président HERALD, je vais avoir l'insigne honneur de requérir votre installation qui constitue un moment privilégié dans la vie de notre juridiction, et particulièrement fort pour vous, puisque que vous accédez aux fonctions de chef de cour.**

**Je voudrais au préalable, rendre hommage à votre**

**prédécesseur, M. Pierre DELMAS-GOYON installé en qualité de premier président de la cour d'appel d'ANGERS depuis le 22 janvier 2010, qui a occupé votre siège pendant quatre ans et demi.**

**Magistrat très investi et passionné par ses fonctions, M. DELMAS GOYON s'est attaché à dynamiser l'activité juridictionnelle de la cour, et s'est impliqué fortement dans la communication électronique en matière civile en animant un groupe de travail sur ce thème, à la Chancellerie.**

**En liaison avec les professionnels du droit et les experts, il a réorganisé le traitement du contentieux des indivisions et successions, particulièrement lourd et difficile en Corse, en mettant en place des formations spécialisées présidées par un vice -président placé auprès de la première présidence .**

**Je lui sais gré des très cordiales et fructueuses relations que nous avons pu entretenir pendant les deux années où nous avons oeuvré ensemble à la tête de cette cour.**

**Votre arrivée, M. le Premier président, était très attendue, à tel point, que deux mois à peine après le départ de M. DELMAS-GOYON, les journaux locaux s'inquiétaient avec une grande sollicitude pour l'institution judiciaire de l'absence de désignation de son successeur.**

**La cour d'appel de Bastia n'était pas pour autant un bateau ivre, et comme je l'ai expliqué à la presse, il n'y avait aucune vacuité de l'exercice du pouvoir dans la mesure où le président de chambre doyen M. EMMANUELLI assumait parfaitement et je l'en remercie la direction de la cour avec moi même.**

**Il n'était par ailleurs pas surprenant que le Conseil Supérieur de la Magistrature prenne le temps de la réflexion avant de faire son choix, afin d'examiner avec soin les candidatures toujours nombreuses pour les fonctions de premier président.**

**Il s'agit en effet, de postes de haute responsabilité, évidemment très convoités si l'on considère qu'il n'y a que 33 cours d'appel en France.**

**M. le Premier Président, je vous renouvelle mes chaleureuses félicitations pour votre nomination qui couronne une carrière exemplaire au service de la justice.**

**Je me réjouis d'exercer avec vous les fonctions de chef de la cour d'appel de Bastia que nous allons désormais diriger ensemble.**

**Notre première rencontre a eu lieu en mars 2006 à l'occasion d'une session organisée par l'Ecole Nationale de la Magistrature au cours de laquelle nous étions intervenus ensemble pour faire part à nos collègues de l'expérience de la mise en oeuvre de procédures nouvelles de traitement simplifié des affaires pénales, à savoir le plaider coupable ou C.R.P.C et la composition pénale.**

**Etant moi même procureur de la République à TOULOUSE j'avais pu apprécier au travers de votre exposé, la qualité des initiatives et du travail en partenariat que vous aviez conduits avec le parquet et les avocats dans le cadre de vos fonctions de premier vice président responsable de l'ensemble du service pénal du tribunal de grande instance de PARIS, afin de parvenir à une mise en application réussie de ces nouvelles procédures .**

**Vous êtes précédé d'une réputation flatteuse de magistrat d'une grande efficacité et ouvert au dialogue que vous avez acquise dans vos précédents postes et notamment lors de votre affectation durant 20 ans au tribunal de grande instance de PARIS.**

**Vous avez une expérience solide et diversifiée tant de l'activité juridictionnelle que de l'exercice des fonctions de direction de services importants qui vous sera précieuse dans votre poste de premier président.**

**Vous vous décrivez comme un magistrat de terrain. Je partage ce souci du pragmatisme qui vous anime.**

**Cette disposition d'esprit devrait nous aider à impulser les actions d'animation de cette cours que nous devons mener ensemble.**

**La gestion des ressources humaines et des moyens budgétaires, en principe conditionnée par la performance absorbe comme vous le constaterez, une part croissante de l'activité des chefs de cour. L'importance de cette tâche nous a été d'ailleurs rappelée par Madame le Garde des Sceaux, lors d'une réunion tenue au début de ce mois à la Chancellerie.**

**Nous sommes, heureusement, assistés par un Directeur délégué à l'Administration régionale judiciaire (D.D.A.R.J) ainsi que par des fonctionnaires du S.A.R et une déléguée à l'immobilier qui font preuve d'une compétence et d'une efficacité très grandes que je tiens à souligner.**

**Nous aurons à soutenir et à faire aboutir dès cette année avec le concours des magistrats et fonctionnaires, des projets d'importance vitale pour les juridictions.**

**Tout d'abord l'installation tant attendue de la nouvelle chaîne informatisée CASSIOPEE interviendra à partir du mois d'octobre. Elle entraînera une réorganisation des tâches de greffe et apportera une plus grande fiabilité et un gain de temps dans le traitement des procédures pénales.**

**Le second projet majeur concerne la restructuration du palais de justice d'Ajaccio boulevard Masseria, qui aura duré trois ans et sera achevé à la fin du second semestre.**

**La mise en service de ce bâtiment qui est une très belle réalisation architecturale, permettra aux magistrats, fonctionnaires et avocats de retrouver des conditions de travail bien meilleures.**

**La création d'une maison de justice et du droit à PORTO VECCHIO qui s'opérera par transformation du point d'accès au droit inauguré en janvier dernier, doit être menée à bien selon le vœu de Madame le Garde des Sceaux, avant la fin de l'année 2010.**

**Au delà de ces fonctions, si essentielles de gestion, il nous appartient en notre qualité de magistrat, dans le cadre des attributions que nous tenons de la loi de collaborer à l'oeuvre de justice en toute objectivité et en toute impartialité.**

**Représentants de la société et défenseurs de la loi , les magistrats du parquet sont très attachés à la mission de protection des libertés individuelles qui leur est dévolue au même titre qu'aux juges, par la constitution et le code de procédure pénale.**

**En guise de présentation sommaire du ressort de cette cour, je voudrais tout d'abord évoquer quelques traits dominants de la criminalité et de la délinquance en Corse.**

**Les violences criminelles et la possession d'armes constituent des fléaux anciens que les autorités judiciaires et les forces de l'ordre s'emploient à combattre avec détermination.**

**Pour une population d'environ 300 000 habitants l'île se situe au premier rang pour les crimes de sang qui ont fortement augmenté depuis 2007.**

**Pas moins de 28 homicides volontaires et 17 tentatives d'homicides volontaires ont été en effet, commis en 2009.**

**La plupart de ces crimes, sont accomplis avec préméditation.**

**Depuis le début de l'année 2010, 9 homicides volontaires et 5 tentatives ont déjà été recensés.**

**Le meurtre d'un jeune homme commis à l'aide d'une arme à feu, à l'issue d'une soirée étudiante au début de l'année est venu illustrer tragiquement la banalisation du port d'armes qui se manifeste même dans des milieux qui devraient en être préservés.**

**Les affaires de mœurs dont les enfants sont victimes sont en revanche moins nombreuses en Corse que sur les autres parties du territoire national en raison du maintien de valeurs familiales fortes dans la société insulaire.**

**Le nombre des attentats à l'explosif a fortement diminué au cours des dernières années et s'est élevé à 49 en 2009. La tendance semble se confirmer pour l'année 2010 et les attentats s'inscrivent en majorité dans un contexte de rivalité commerciale ou privée sans lien avec une entreprise terroriste et donnent lieu, de ce fait, à des saisines moins fréquentes de la section antiterroriste du parquet de Paris.**

**Je citerai enfin comme l'une des premières priorités de la politique pénale conduite dans le ressort, la lutte contre la délinquance économique et financière et les diverses formes de l'économie souterraine liées en partie au développement des trafics, notamment de stupéfiants, qui expliquent un certain nombre d'assassinats sur fond de règlements de comptes.**

**Cette lutte qui doit être encore amplifiée s'appuie sur des structures destinées à la rendre plus efficace, en l'espèce le Groupement d'Intervention Régional et le Pôle Economique et Financier du tribunal de grande instance de Bastia qui obtiennent de bons résultats en ce domaine.**

**Le paysage judiciaire du ressort de la cour, qui s'étend à toute la Corse n'a pas été fondamentalement modifié par la réforme de la carte judiciaire.**

**Les tribunaux d'instance de CORTE, L'ILE ROUSSE, et SARTENE ainsi que le greffe permanent de PORTO VECCHIO qui avaient une faible activité, ont été regroupés avec les deux tribunaux d'instance de Bastia et d'Ajaccio.**

**La création en contrepartie de points d'accès au droit de PONTE LECCIA, de SARTENE et PORTO VECCHIO , inaugurés au début de l'année a permis, grâce au concours des municipalités concernées qui ont mis des locaux à la disposition des centres départementaux d'accès au droit (C.D.A.D), d'assurer le maintien de structures de justice de proximité qui seront encore renforcées avec l'implantation de la Maison de Justice de PORTO VECCHIO.**

**Les tribunaux de grande instance de CORSE ont été, par ailleurs, chacun dotés d'un pôle de l'instruction, alors que sur le continent ce type de structure a été concentré dans un nombre restreint de tribunaux de grande instance.**

**La cour et les juridictions du ressort qui comptent au total 60 magistrats et 149 greffiers et fonctionnaires sont en ordre de marche, même si le poids de postes vacants de magistrats devant pour certains être comblés en septembre se fait sentir en particulier dans le fonctionnement des tribunaux de grande instance.**

**Vous pourrez compter sur la compétence et le dévouement sans faille de nos collègues ainsi que des directeurs de greffe et de l'ensemble des personnels du greffe de la cour et des tribunaux pour accomplir efficacement les tâches qui leur incombent.**

**Les efforts déployés dans notre cour en matière de gestion ont été récemment reconnus par la Chancellerie.**

**En raison de ses performances liées à un recours intense à la visio conférence qui permettent d'éviter des transfèrement par les forces de l'ordre et des déplacements pour les avocats, la cour d'appel de Bastia s'est ainsi vu attribuer, avec trois autres cours, des droits de tirage supplémentaires au titre de son plafond d'emploi de l'année 2010.**

**M. le premier président, vous êtes installé aujourd'hui dans un palais où la justice est rendue depuis le 12 mai 1858, date de son inauguration officielle.**

**Sur cette île magnifique, où les passions sont souvent exacerbées le rôle de la justice, qui doit trancher les conflits et garantir les libertés par l'application de la loi, est, plus que jamais, fondamental.**

**C'est déjà cette idée qu'exprimait le Chancelier Henri François d'AGUESSEAU dans cette phrase que je vous livre en conclusion :**

**- “ *L'Homme n'est jamais plus libre que lorsqu'il assujettit ses passions à la raison et sa raison à la Justice*”**

**M. le Premier Président je vous renouvelle mes voeux de pleine réussite dans vos fonctions et vous assure de ma volonté de collaborer en pleine harmonie avec vous, à la direction de cette cour pour le bien de la Justice.**

\*

\* \*

**J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise.**

- **faire donner lecture par M. le greffier en chef, directeur de greffe, du décret de nomination.**
- **déclarer M. Philippe HERALD, installé dans ses fonctions de Premier président de la cour d'appel de BASTIA,**
- **me donner acte de mes réquisitions**
- **et dire que du tout, il sera dressé procès verbal sur les registres du greffe.**